



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/129
1^{er} décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

RAPPORT DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
(15 au 17 septembre 2003)

- Les résultats du débat approfondi du Comité sur les réformes et l'équité sociale dans les établissements humains seront pris en compte dans la contribution qu'il apportera au Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable organisé à titre de suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Au cours du débat, le Comité a reconnu que des réformes de la politique générale en matière de stabilité et d'équité sociales devaient devenir un élément essentiel des stratégies nationales, régionales et locales en faveur d'établissements humains durables.
- Il a également souligné combien il importait d'établir un lien entre les priorités énoncées dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de même que la Déclaration du Millénaire, et son programme de travail.
- Le Comité a adopté son programme de travail pour 2003-2005, en confirmant le rang de priorité élevé du programme de monographies nationales sur le secteur du logement, ainsi que des activités relatives à l'administration des biens fonciers.
- Le Comité a décidé d'entamer la préparation d'une monographie régionale sur le secteur du logement dans les pays de l'Europe du Sud-Est sur la base des décisions prises lors de la Conférence de haut niveau sur les réformes dans le secteur du logement en Europe du Sud-Est (Paris, avril 2003).
- Le Comité s'est déclaré très satisfait des directives relatives à la copropriété du logement et a décidé d'organiser un atelier pratique sur la gestion du parc de logements à Moscou en novembre 2003.
- Il a arrêté l'ébauche des directives concernant le logement social et la composition de l'Équipe spéciale chargée de les élaborer.
- À titre de suivi de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale tenue à Leeds (Royaume-Uni) en juin 2002, le Comité a décidé d'élaborer des directives de la CEE sur les systèmes de planification de l'aménagement de l'espace.
- En réponse à l'offre de la délégation polonaise, le Comité a décidé d'organiser un atelier sur la planification de l'aménagement de l'espace.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, le Comité a invité les délégations à contribuer activement à l'atelier sur une planification urbaine et des transports urbains respectant la santé et l'environnement qui devait se tenir à Chypre en novembre 2003.
- Il a également décidé de coopérer avec la Conférence des statisticiens européens à l'élaboration de nouvelles recommandations de la CEE pour les recensements des habitations.
- Le Comité s'est félicité des activités de son Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine, s'agissant en particulier de la participation de ce dernier à l'étude des systèmes de financement du logement.

Introduction

1. Le Comité des établissements humains a tenu sa soixante-quatrième session à Genève du 15 au 17 septembre 2003. M^{me} E. Szolgayova (Slovaquie) a présidé la réunion.
2. Ont pris part à la session les représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Chypre, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.
3. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe étaient également représentés.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient en outre représentées: Conseil international des femmes (CIF); Fédération internationale des administrateurs de biens et conseils immobiliers (FIABCI); International Society of City and Regional Planners (ISOCARP); Union internationale des locataires (IUT); et World Fire Statistics Centre.
5. Les membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine du Comité étaient également présents.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/128) a été adopté.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE QUI INTÉRESSENT LES TRAVAUX DU COMITÉ

7. Le secrétariat a fait part au Comité des décisions prises par la Commission à sa cinquante-huitième session, tenue du 4 au 6 mars 2003, qui avaient des incidences sur les travaux du Comité. Des informations ont également été fournies au sujet des résultats de la réunion informelle spéciale de la Commission sur son rôle et sa contribution au Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, qui sera organisé les 15 et 16 janvier 2004 à titre de suivi du Sommet mondial pour le développement durable de 2002.
8. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que le Comité des établissements humains était l'un des organes subsidiaires principaux de la CEE qui étaient les plus compétents pour traiter de la question du développement durable de manière globale, en tenant compte de ses facettes économiques, environnementales et sociales. Cependant, ces trois piliers du développement durable devaient être plus clairement intégrés dans les réformes de la politique générale.
9. Le Comité a pris note des décisions de la Commission intéressant les organes subsidiaires principaux et des résultats des deux tables rondes portant sur le développement durable. Il a également décidé que les résultats de son propre débat approfondi sur les réformes et l'équité sociale dans les établissements humains seraient incorporés à sa contribution au Forum régional de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable.

III. DÉBAT APPROFONDI SUR «LES RÉFORMES ET L'ÉQUITÉ SOCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS»

10. Comme suite à la décision du Bureau, le débat approfondi a été associé aux préparatifs de la réunion régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Ce débat avait un triple objectif: a) traiter de la question de l'équité sociale dans le contexte d'une qualité de la vie et d'un développement socioéconomique durables; b) passer en revue les meilleures pratiques mises en œuvre dans les États membres de la CEE; et c) débattre des préparatifs du Comité en vue de la réunion régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

11. M^{me} S. Tsenkova, consultante, a présenté le document de travail (HBP/2003/2), et son intervention a été suivie par les présentations des monographies nationales. Un débat animé s'est engagé entre les délégations des pays et les représentants d'organisations internationales, qui ont mis principalement l'accent sur les orientations générales et mesures suivantes:

a) Des réformes de la politique générale tendant à promouvoir la stabilité et l'équité sociales doivent devenir partie intégrante des stratégies nationales, régionales et locales en faveur d'établissements humains durables;

b) Une coordination entre les différents ministères s'impose pour assurer un développement communautaire durable;

c) Les décisions en matière d'investissement devraient être conformes aux priorités régionales, notamment aux programmes de promotion de l'habitat;

d) Des politiques spéciales devraient être mises au point pour faire face aux problèmes relatifs aux tours d'habitation;

e) Des politiques de planification urbaine devraient être mises en place pour empêcher la formation de ghettos, et pour promouvoir la sécurité par le biais de politiques rationnelles en matière d'établissements humains et d'un développement communautaire avisé;

f) Des mesures devraient être prises pour empêcher la construction illégale de logements et il faudrait renforcer la promotion des initiatives personnelles de construction de logements;

g) Des nouveaux modèles de gestion démocratique des affaires publiques privilégiant la dimension humaine et faisant participer toutes les couches de la société devraient constituer un élément essentiel des stratégies en faveur d'établissements humains durables.

12. Un représentant d'ISOCARP a fait état des activités de cette organisation et a invité le Comité à organiser une réunion commune d'une demi-journée au cours de la soixante-cinquième session, en septembre 2004, afin que cette réunion et la conférence mondiale d'ISOCARP qui devait se tenir à Genève durant la même période s'enchaînent. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations se sont déclarées favorables à l'organisation d'une telle réunion commune.

13. Le Comité a invité:

a) Toutes les délégations à envoyer les communications contenant la présentation écrite de leur monographie nationale (voir le paragraphe 11), de préférence par courrier électronique, au secrétariat avant la fin septembre 2003;

b) M^{me} S. Tsenkova, consultante, à préparer en collaboration avec le Bureau et le secrétariat la contribution du Comité au suivi régional du Sommet mondial pour le développement durable en se fondant sur les communications nationales, les monographies et les résultats du débat;

c) Son Bureau et le secrétariat à examiner en détail les modalités et les aspects organisationnels de la tenue d'une réunion commune avec ISOCARP en septembre 2004.

A. Monographies nationales sur le secteur du logement

14. Le secrétariat a présenté les travaux en cours pour mener à bonne fin les études sur l'Arménie et la Fédération de Russie, et a fait état des mesures prises pour donner suite aux études antérieures. Le secrétariat a également informé le Comité des mesures adoptées en vue de préparer une monographie régionale sur le secteur du logement pour les pays de l'Europe du Sud-Est, sur la base des décisions arrêtées lors de la Conférence de haut niveau sur les réformes de l'habitat en Europe du Sud-Est (Paris, avril 2003).

15. Les délégations arménienne et russe ont rendu compte de l'organisation et de la préparation des études réalisées dans leur pays, et notamment de la nouvelle démarche conceptuelle qui avait été suivie pour la monographie sur le secteur du logement entreprise dans la Fédération de Russie. La délégation roumaine a présenté un compte rendu de la table ronde qui avait eu lieu à Bucarest en octobre 2002, à titre de suivi de la monographie sur le secteur du logement réalisée en Roumanie. La délégation albanaise a fait part au Comité de son intention d'organiser une réunion en Albanie en vue de diffuser les résultats de la monographie sur le secteur du logement concernant l'Albanie.

16. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a mis l'accent sur l'importance des activités donnant suite aux monographies et sur le lien entre le projet relatif aux monographies nationales et les études portant sur l'administration des biens fonciers. Il a conclu que les activités en question pouvaient prendre des formes diverses, telles que réunions de diffusion ou tables rondes sur des questions précises. Un pays pouvait également, pour donner suite à la monographie sur le secteur du logement le concernant, demander une aide supplémentaire (sous la forme de conseils d'experts) dans un domaine particulièrement important dans son cas. Le Comité a également débattu de la nouvelle démarche conceptuelle. La possibilité de l'appliquer aux futures études devrait être envisagée.

17. Le Comité est convenu:

a) De continuer d'appuyer les activités de suivi des monographies sur le secteur du logement;

b) D'appliquer la nouvelle démarche conceptuelle qui avait été utilisée pour la monographie se rapportant à la Fédération de Russie aux futures monographies nationales, s'il y avait lieu;

c) D'entreprendre la préparation d'une monographie régionale selon les modalités suggérées par le secrétariat et en coopération avec le Conseil de l'Europe et sa Banque de développement. La monographie régionale serait établie au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires et n'aurait aucune incidence sur la planification et l'exécution du programme de monographies nationales du Comité;

d) D'inviter les pays qui souhaitaient faire l'objet d'une monographie nationale sur leur secteur du logement à soumettre des demandes officielles au secrétariat dès que possible.

B. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

18. M. B. Kjellson (Suède), Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, a rendu compte de l'avancement des travaux depuis la précédente session du Comité. Il a présenté les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la troisième session du Groupe de travail qui allait se tenir à Genève les 17 et 18 novembre 2003 (HBP/WP.7/2003/1). Il a également mis en exergue les liens entre l'administration des biens fonciers et le développement durable des établissements humains. Il a donné un aperçu de la collaboration et des activités communes entreprises par le Groupe de travail avec la Banque mondiale, l'Union européenne (UE) et le Groupe consultatif de l'immobilier de la CEE ainsi que d'autres organisations et instances internationales. M. Kjellson a rendu compte des préparatifs en cours en ce qui concerne des études et des directives, notamment les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales; les directives concernant les unités immobilières et les modes d'identification; l'étude des restrictions à la propriété, à la location, au transfert et au financement de biens fonciers et immobiliers en Europe et en Amérique du Nord; ainsi que la proposition tendant à réviser les Directives de la CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96).

19. La délégation de la Fédération de Russie a présenté les résultats et les activités de suivi de l'étude sur l'administration des biens fonciers réalisée dans son pays en novembre 2002 (HBP/2003/7 et Add.1). Il a été signalé au Comité que le Groupe de travail avait été prié de réaliser des études de même nature en Lituanie et en Azerbaïdjan (sous réserve de confirmation) en 2004.

20. M. H. König (Autriche) et M^{me} C. Potsiou (Grèce) ont présenté les résultats de l'Atelier sur la coopération en matière d'administration des biens fonciers dans l'optique des clients et des prestataires, tenu à Vienne du 16 au 18 septembre 2002 (HBP/2002/10), et de l'Atelier sur la gestion de l'information sur l'espace foncier aux fins d'un marché immobilier durable, qui avait eu lieu à Athènes du 28 au 30 mai 2003. Le prochain atelier sur la durabilité organisationnelle et le renforcement des capacités se tiendrait à Édimbourg (Royaume-Uni) du 1^{er} au 3 octobre 2003.

21. Un représentant de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises de la CEE a rendu compte des activités du Groupe consultatif de l'immobilier, en particulier de sa coopération avec le Groupe de travail aux fins de l'organisation

du deuxième Forum sur le programme relatif aux ressources foncières au service du développement, qui se tiendrait à Rome les 30 et 31 octobre 2003.

22. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont déclaré qu'elles souscrivaient pleinement aux activités concernant l'administration des biens fonciers. Elles ont souligné l'importance des partenariats entre secteur public et secteur privé dans les domaines de l'administration des biens fonciers et du développement du secteur immobilier. Il a été proposé d'étudier dans quelle mesure des bonnes pratiques en matière d'administration des biens fonciers contribueraient à une utilisation efficace et durable des sols.

23. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et a approuvé les activités de ce dernier.

C. Principales tendances caractérisant l'habitat

24. La délégation du Royaume-Uni a fait état du suivi de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale «Villes viables et vivables» tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002.

25. À la suite de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale, le Comité avait répertorié un certain nombre de sujets en rapport avec des villes viables et vivables, susceptibles de faire l'objet d'une étude plus approfondie et de la formulation de politiques, qui pourraient être abordés lors de la dixième Conférence en Slovaquie en 2006. Dans ce contexte, la délégation slovaque a informé le Comité des mesures prises en vue de l'organisation de la dixième Conférence en collaboration avec le Réseau européen de recherche sur le logement, comme suggéré par le Bureau du Comité.

26. Le Bureau du Comité a également informé les délégations d'une proposition visant à changer l'appellation de la Conférence, afin de réunir tant les chercheurs que les décideurs ainsi que les praticiens et de les encourager à procéder à des échanges d'informations et de vues, à tirer mutuellement les leçons de leurs expériences respectives et à recenser des domaines d'action prioritaires pour la recherche appliquée dans l'avenir.

27. Le Comité:

a) S'est félicité de la proposition d'organiser la dixième Conférence en collaboration avec le Réseau européen de recherche sur le logement;

b) A décidé qu'une liste de sujets retenus pour la dixième Conférence lui serait soumise à sa prochaine session en septembre 2004; et

c) A décidé que le titre de la Conférence pourrait être changé en vue d'élargir la portée de cette dernière et de refléter les liens qui existent entre la recherche urbaine et régionale, d'une part, et l'élaboration des politiques et leur mise en pratique, d'autre part.

D. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

28. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, une activité commune de la CEE et

du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe). Il a rappelé sommairement quelles étaient les priorités du programme. Tous les documents pertinents peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/the-pep>.

29. Comme suite à la décision prise par le Comité des établissements humains, à laquelle avait souscrit le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, un atelier sur une planification urbaine et des transports urbains respectant la santé et l'environnement serait organisé à Chypre du 16 au 18 novembre 2003. La délégation chypriote a donné des précisions sur l'organisation de cet atelier et du voyage d'étude connexe. Elle a informé le Comité de la possibilité de fournir une assistance financière aux délégations de pays en transition remplissant les conditions requises pour leur permettre d'assister à l'atelier.

30. Conformément à la décision de son Bureau, le Comité a examiné la question de la planification locale dans le cadre de la planification nationale et régionale. M. J. Zetter (Royaume-Uni) a présenté un document de travail sur la planification efficace au niveau local (HBP/2003/4) et a animé le débat. M. V. Vardosanidze (ONU-Habitat-Géorgie) a fourni des informations sur la planification de l'aménagement de l'espace en Géorgie. La délégation polonaise a proposé d'organiser un atelier sur la planification locale au cours du premier semestre de 2004.

31. Le Comité a défini de façon succincte les principaux sujets et problèmes auxquels étaient confrontés les pays en transition dans le domaine de la planification de l'aménagement de l'espace, ainsi que les éléments à prendre en considération pour élaborer des directives sur les systèmes de planification locale:

- a) Nécessité d'une terminologie professionnelle commune dans le domaine de la planification de l'aménagement de l'espace;
- b) Souplesse maximale afin de satisfaire les intérêts de l'ensemble des parties;
- c) Diversification des sources de financement pour la mise en œuvre des plans territoriaux;
- d) Modalités institutionnelles;
- e) Nécessité de disposer de bonnes données aux fins de la planification et de l'établissement de liens avec les systèmes d'information géographique (SIG) et d'autres bases de données, statistiques nationales et indicateurs;
- f) Nécessité de disposer d'une structure et de mécanismes appropriés pour encourager les autorités locales à établir des plans-cadres;
- g) Clarté du statut juridique de la documentation relative à la planification territoriale au sein du système législatif national;
- h) Mesure dans laquelle les dispositions du plan-cadre ont force obligatoire pour les instances et institutions gouvernementales/municipales;
- i) Ordre des documents applicables à la planification territoriale aux différents niveaux;

j) Influence des technologies de l'information modernes sur la documentation relative à la planification territoriale;

k) Transparence du processus de planification territoriale et accessibilité de la documentation au grand public;

l) Participation du public au processus de prise de décisions, en fonction du degré existant de conscience urbaine des citoyens;

m) Modalités et règles de mise à jour de la documentation relative à la planification;

n) Droits d'appel de certaines décisions en matière de planification;

o) Modalités et procédures applicables à la certification et l'agrément des concepteurs de plans-cadres;

p) Questions concernant les droits d'auteur sur la documentation relative à la planification territoriale.

32. Le Comité:

a) A pris acte avec satisfaction de l'état d'avancement de l'organisation de l'atelier sur une planification urbaine et des transports urbains respectant la santé et l'environnement qui se tiendrait à Chypre, et a invité toutes les délégations à y prendre une part active;

b) A accueilli avec satisfaction la proposition de la délégation polonaise visant à organiser un atelier sur les systèmes de planification de l'aménagement de l'espace en Pologne au cours du premier semestre de 2004 et a invité le secrétariat, le Bureau et la délégation polonaise à élaborer un programme pour cet atelier;

c) A décidé, eu égard à l'importance que revêtait l'établissement de systèmes de planification de l'aménagement de l'espace ou la modernisation de ceux qui existaient déjà dans certains pays de la CEE, d'élaborer des directives de la CEE à ce sujet. L'atelier en Pologne devrait constituer un point de départ pour ces travaux;

d) A invité toutes les délégations à communiquer au secrétariat avant la fin octobre 2003 leurs propositions et leurs points de vue sur les questions qui pourraient figurer à l'ordre du jour de l'atelier et les éléments à prendre en compte aux fins de l'élaboration des directives.

E. Modernisation et gestion des logements

33. Le secrétariat a informé le Comité de la publication des directives relatives à la copropriété du logement dans les pays en transition (ECE/HBP/123). Le Bureau du Comité a recommandé que l'application des directives soit renforcée en organisant des ateliers nationaux et en réalisant des monographies nationales et des bilans de l'administration des biens fonciers. La délégation de la Fédération de Russie a présenté sa proposition concernant l'organisation d'un atelier sur la gestion du parc de logements (immeubles en copropriété) qui aurait lieu à Moscou du 23 au 26 novembre 2003.

34. Le directeur du projet, M. L. Müllender, et le Président du groupe directeur, M. P. Gurtner, ont fourni des informations en ce qui concerne les progrès accomplis dans l'élaboration des directives relatives aux systèmes de financement du logement et les aspects organisationnels touchant la mise au point définitive du projet. Le groupe directeur du projet, constitué en vue de superviser l'exécution du projet, avait tenu trois réunions jusqu'alors. Sa prochaine réunion était programmée le 17 septembre 2003 et aurait pour objet d'examiner la troisième version du projet de texte, y compris les critères d'évaluation applicables aux différents systèmes de financement du logement.

35. La délégation de la République tchèque a présenté les résultats de l'atelier sur le logement social, tenu à Prague les 19 et 20 mai 2003 (HBP/2003/6). Cet atelier avait été organisé en coopération avec le Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS) et en concertation avec un groupe de référence composé d'un nombre restreint d'experts nationaux. Le Bureau du Comité avait constitué une équipe spéciale chargée d'élaborer des directives sur le logement social, et il avait été proposé que M. Wolfgang Förster (Autriche) en assure la présidence. Ce dernier a fourni des renseignements supplémentaires, notamment au sujet de la composition de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration des directives, les modalités d'organisation de ses travaux et l'ébauche des directives.

36. Le Comité:

a) Est convenu d'entreprendre et d'appuyer des activités visant à mettre en application les directives relatives à la copropriété du logement dans les pays en transition;

b) A invité toutes les délégations à prendre une part active à l'atelier sur la gestion du parc de logements, qui aurait lieu dans la Fédération de Russie du 23 au 26 novembre 2003;

c) A invité la délégation de la Fédération de Russie à mettre définitivement au point le programme de l'atelier d'ici la fin de septembre 2003, afin de le distribuer aux pays membres de la CEE;

d) A pris note de l'état d'avancement de l'élaboration des directives relatives aux systèmes de financement du logement, et a invité le directeur du projet et le groupe directeur à achever la mise au point du projet d'ici février 2004;

e) A approuvé la candidature de M. Wolfgang Förster à la présidence de l'équipe spéciale du logement social;

f) A approuvé l'ébauche des directives sur le logement social et l'organisation des travaux de l'équipe spéciale chargée de les élaborer, ainsi que la composition de cette dernière;

g) A invité le groupe de référence sur le logement social à suivre l'avancement des travaux consacrés à l'élaboration des directives notamment en examinant les projets établis par l'équipe spéciale.

F. Élaboration de statistiques des établissements humains

37. Le secrétariat a présenté les minutes de la consultation qui avait été organisée en coopération avec la Division de statistique de la CEE en vue de coordonner les travaux

internationaux relatifs aux statistiques du logement dans la région de la CEE (HBP/2003/8). Les délégations finlandaise et néerlandaise ont fourni des informations sur les activités menées dans le domaine des statistiques du logement dans les pays de l'UE. Il a été signalé que l'accès aux données statistiques de l'UE était à la fois difficile et onéreux.

38. Un représentant de la Division de statistique de la CEE a informé le Comité au sujet des activités communes envisagées par le Comité et la Conférence des statisticiens européens en vue de la préparation de nouvelles recommandations de la CEE pour les recensements des habitations, et notamment d'une réunion commune qui serait organisée en décembre 2004.

39. Un représentant du World Fire Statistics Centre a présenté le rapport annuel de cette organisation.

40. Le Comité a exprimé son accord avec:

a) Les mesures prises pour rationaliser la préparation du *Bulletin*, le questionnaire et la présentation des données statistiques, ainsi qu'il en avait été convenu lors de la consultation. Le titre du Bulletin de la CEE serait modifié pour qu'il devienne le «*Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*»;

b) Les activités prévues pour aider la Conférence des statisticiens européens à élaborer la nouvelle série de recommandations pour les recensements des habitations.

G. Adoption du programme de travail

41. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2003-2005 (annexe I), eu égard aux annotations concernant le budget 2004-2005 (annexe II).

V. ACTIVITÉS DU BUREAU ET RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE

42. La Présidente a rendu compte des activités du Bureau depuis la précédente session du Comité. M. H. Pfeiffer a présenté le rapport sur les activités menées par le Réseau consultatif et ses nouveaux membres.

43. Le Comité:

a) A approuvé les travaux de son Bureau;

b) A examiné les activités du Réseau consultatif, en a pris note et a pris acte des nouveaux membres du Réseau.

VI. QUESTIONS DIVERSES

44. Le secrétariat a fourni des informations sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains.

45. La soixante-cinquième session du Comité se tiendra du 20 au 22 septembre 2004 à Genève.

VII. ÉLECTION DU BUREAU

46. Le Comité a élu les membres de son nouveau Bureau: M^{me} Elena Szolgayova (Slovaquie), Présidente; M^{me} Doris Andoni (Albanie); M^{me} Daniela Grabmüllerova (République tchèque); M. Hubert van Eyk (Pays-Bas); M. Marek Zawislak (Pologne); M. B. Kjellson (Suède); et M. E. Hauri (Suisse).

Annexe I

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2003-2005

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme dans les pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans les domaines du financement et des statistiques du logement, de l'administration des biens fonciers et des aspects environnementaux du logement. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales tendent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova et de l'Albanie ont été publiées.

Les études concernant l'Arménie et la Fédération de Russie (commencées en octobre 2002 et en avril 2003, respectivement) sont en cours. La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques intéressant tout particulièrement le pays à l'étude. Des mesures ont été prises aux fins du suivi de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les monographies nationales.

Au sujet de la monographie nationale de la Roumanie, il a été organisé à Bucarest, en octobre 2002, un atelier ayant pour objectif de mesurer l'évolution de la situation dans le secteur du logement de ce pays depuis l'élaboration de la monographie nationale de 2000. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le logement dans d'autres pays.

Il procédera également à la préparation d'une monographie régionale selon les modalités suggérées par le secrétariat, en coopération avec le Conseil de l'Europe et sa Banque de développement. La monographie régionale sera établie au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires et n'aura aucune incidence sur la planification et l'exécution du programme de monographies nationales du Comité.

D'autres ateliers ou réunions spéciales d'experts seront organisés en vue d'examiner les résultats de la mise en œuvre de mesures d'intervention comme suite aux recommandations formulées dans les études et de fournir des conseils spécialisés supplémentaires dans des domaines précis, selon les besoins. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Durée: 2003-2005

10.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de développement urbain et régional durables. En réponse à l'appel lancé dans le Plan d'application de Johannesburg (chap. III, par. 15), afin que des mesures soient prises à tous les niveaux pour «encourager et promouvoir l'élaboration [...] de programmes à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et non polluants [et] à promouvoir le développement économique et social», de nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser des produits et des services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à une utilisation et un aménagement durables de l'espace aux niveaux central, régional et local peut conduire à une diminution très sensible des répercussions négatives sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement, tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. Aujourd'hui, la planification du développement communautaire est axée sur un grand nombre de questions et de facteurs supplémentaires: sociaux, économiques, environnementaux, financiers, etc. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification locale, en tant que partie intégrante des programmes stratégiques de planification et de développement à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait: Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durable (Vienne, février 1998), le Comité des établissements humains et le Comité directeur sur les transports, la santé et l'environnement ont accueilli avec satisfaction l'offre de la délégation chypriote d'organiser un atelier sur une planification urbaine et des transports urbains respectant la santé et l'environnement. Le Comité a également tenu un débat approfondi sur la planification du développement à l'échelle locale.

Travail à faire: La délégation chypriote organisera en novembre 2003 l'atelier susmentionné pour passer en revue les expériences pratiques dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des transports urbains associée à une planification de l'utilisation des sols respectueuse de l'environnement. Y seront examinés des études de cas présentées selon un format commun, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience. La délégation polonaise accueillera un atelier sur la planification de l'aménagement de l'espace au cours du premier semestre de 2004. Le Comité élaborera des directives de la CEE sur les systèmes de planification de l'aménagement de l'espace (en mettant particulièrement l'accent sur les pays en transition).

Durée: 2003-2005.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir des réformes dans les pays en transition; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leurs systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et des enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'étude sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales en Europe et l'enquête sur les restrictions imposées à la propriété, à la location et au transfert de biens immobiliers dans les pays de la CEE ont été élaborées et publiées en 2002, avec le concours du Service fédéral du Cadastre de la Fédération de Russie. Trois ateliers ont eu lieu: le premier sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales (Fédération de Russie, juin 2002), le deuxième sur la coopération en matière d'administration des biens fonciers dans l'optique des clients et des prestataires (Autriche, septembre 2002) et le troisième sur la gestion de l'information sur l'espace foncier aux fins d'un marché immobilier durable (Grèce, mai 2003). Une équipe internationale d'experts de l'administration des biens fonciers a réalisé des études sur l'Arménie (2000), la Géorgie (2001) et la Fédération de Russie (2003).

Travail à faire: Le Groupe de travail est censé se prononcer sur l'examen et la mise à jour des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96). Un examen de l'administration des biens fonciers est prévu en Lituanie et en Azerbaïdjan en 2004 sous réserve de confirmation. Trois études sont en cours de préparation: directives concernant les objets juridiques et cadastraux et leurs modes d'identification; directives concernant l'accès public aux données; enfin, rapport sur le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Des ateliers sont prévus au Royaume-Uni (Édimbourg, 1^{er}-4 octobre 2003), en Arménie (printemps 2004) et en Lituanie (automne 2004). La troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003. La coopération avec les partenaires clefs, tels que la Banque mondiale et EuroGeographics, sera renforcée.

Durée: 2003-2005.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement et la gestion du parc de logements existant. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leur propriétaire dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est

donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion. Il faudrait également définir et recommander des mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: Les Directives de la CEE relatives à la copropriété du logement ont été élaborées et seront publiées en 2003 (ECE/HBP/123). Le Colloque sur les coopératives de logement a été organisé conjointement par la CEE, ONU-Habitat et l'Alliance coopérative internationale (ACI), à Ankara, en juin 2002. Un atelier sur le logement social a été organisé à Prague en mai 2003, en prélude à l'élaboration de directives CEE sur le logement social, et une équipe spéciale a été créée en vue d'élaborer les directives en question. Le projet de texte des Directives sur le financement du logement a été établi et examiné par le Groupe directeur du projet lors de trois réunions tenues en 2003.

Travail à faire: Le Comité et son bureau étudieront les moyens de promouvoir l'application des Directives relatives à la copropriété du logement et d'en assurer une large diffusion dans les pays en transition. Un deuxième atelier sur les immeubles en copropriété sera organisé en Fédération de Russie du 23 au 26 novembre 2003. Les directives sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition seront mises au point et présentées au Comité à sa prochaine session. Le Comité poursuivra ses travaux sur les directives relatives au logement social, en tenant compte des liens forts qui existent entre le logement social et les coopératives du logement. Un deuxième atelier sur le logement social sera organisé à Vienne en 2004. À cette occasion, les participants examineront les résultats des travaux menés sur ces directives.

Durée: 2003-2005.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et en améliore la qualité. De plus, il publie tous les deux ans le *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. Le Comité et la Conférence coopèrent également en vue de l'élaboration d'une série de recommandations de la CEE pour les recensements des habitations.

Travail fait: Le *Bulletin de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord* a été publié en 2000. On peut consulter le site Web sur les statistiques des établissements humains à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>.

Le Comité des établissements humains et la Conférence des statisticiens européens ont tenu une réunion de concertation le 5 juin 2003. Ils y ont recommandé des modifications au questionnaire envoyé tous les ans aux services nationaux de statistique et ont révisé le nom du *Bulletin*. Le nouveau titre de celui-ci est *Bulletin des statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*.

Travail à faire: Le Comité préparera la prochaine livraison du *Bulletin des statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, qui sera disponible sur le Web en 2003. Le Comité coordonnera la collecte des statistiques sur le logement avec les activités de l'UE

relatives aux statistiques du logement. Il coopérera également avec la Conférence des statisticiens européens en vue de l'élaboration de nouvelles recommandations pour les recensements des habitations.

Durée: 2003-2005.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Elle a porté surtout sur les villes viables et vivables. Trois thèmes ont été examinés: i) société et économie urbaines: les politiques et instruments d'urbanisme au service de l'équité sociale – une perspective comportementale; ii) améliorer le bilan des villes: structure et écosystèmes urbains; iii) gouvernance et organisation urbaine: pouvoir de décision intégré. Le bureau du Comité a entamé des consultations avec la délégation slovaque en vue d'arrêter le thème, le lieu et la date de la prochaine conférence sur la recherche urbaine et régionale, prévue en Slovaquie en 2006.

Travail à faire: Le Comité poursuivra l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire, et examinera les priorités du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, dans le contexte des activités inscrites à son programme. Un groupe chargé des préparatifs de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale sera créé en 2004. Cette conférence sera organisée en collaboration et en concertation avec le Réseau européen de recherche sur le logement et on en étudiera la portée de manière à réunir à la fois des chercheurs et des décideurs ainsi que d'autres acteurs. Le Comité contribuera au suivi régional du Sommet mondial pour le développement durable, et tiendra une réunion commune avec l'ISOCARP en septembre 2004.

Durée: 2003-2005.

Annexe II

ANNOTATIONS CONCERNANT LE BUDGET 2004-2005

Sous-programme 8: Établissements humains

Les activités au titre de ce sous-programme seront réalisées par la Division de l'environnement et des établissements humains. L'objectif global est d'améliorer la situation des établissements humains dans la région de la CEE, en aidant en particulier les groupes de population socialement vulnérables et en tenant compte des sexes. Les activités au titre du sous-programme porteront sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, adoptée lors de la réunion ministérielle de septembre 2000. Conformément à ces orientations, les principales activités au titre du sous-programme porteront sur l'élaboration d'analyses et de directives sur la performance environnementale en milieu urbain et les politiques de logement, l'accent étant mis sur le logement social, la diffusion des pratiques optimales, la collecte et la publication de statistiques du logement et de la construction pour la région de la CEE, l'organisation de séminaires et d'ateliers, la fourniture d'une assistance technique aux différents pays de la CEE ainsi que le suivi de l'application des recommandations pratiques adoptées lors des réunions intergouvernementales pertinentes. En particulier, les activités de suivi concernant les monographies nationales sur le logement seront renforcées et systématisées. En outre, des travaux préparatoires seront engagés en vue de la révision de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains, à la lumière des faits intervenus durant les cinq ans qui se sont écoulés depuis son adoption.

Pour l'exercice biennal 2004-2005, l'objectif ainsi que les réalisations prévues et indicateurs de performance correspondants sont les suivants:

Objectif: améliorer la qualité de la vie dans les établissements humains, faciliter la cohésion sociale et la sécurité, et intensifier le processus de renforcement des capacités dans les pays en transition.

| <u>Réalisations prévues</u> | <u>Indicateurs de performance</u> |
|--|---|
| a. Application des directives et recommandations générales de la CEE concernant les réformes à entreprendre dans le secteur du logement, en tenant compte également du vieillissement de la population et en prenant davantage en considération les sexes. | a. Mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sur la réforme du secteur du logement, y compris celles qui prennent en compte la situation respective des hommes et des femmes. |
| b. Évolution ultérieure et réformes de l'administration des biens fonciers. | b. Mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations relatives à la modernisation et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des biens fonciers adoptées par les pays. |

| <u>Réalisations prévues</u> | <u>Indicateurs de performance</u> |
|---|---|
| c. Amélioration de la formulation des politiques et de la gestion publique (gouvernance) dans les secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers dans les pays, y compris une meilleure définition du rôle des municipalités. | c.1 Nombre de représentants de haut niveau participant à des réunions de la CEE portant sur la gestion publique (gouvernance) et l'élaboration des politiques dans les secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers. c.2 Ensemble de conclusions solides sur l'orientation des politiques approuvées lors des sessions annuelles du Comité des établissements humains. |
